Remarques :

Les cellules vertes claires doivent être complétées par le PDP. Veuillez estimer la valeur des dépenses prévues plutôt que d'utiliser les données budgétées.

Les cellules jaunes se remplissent automatiquement lorsque les cellules vertes sont remplies. Les cellules jaunes ne peuvent pas être éditées.

Annonce de contribution de la République centrafricaine pour la période 2017-2020

	2,017	2,018	2019	2020
Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques courantes excluant le service de la dette)	**12%**	**16%**		

Pays :	**République centrafricaine**	Valeurs prévues et valeurs réelles pour les années antérieures et l'année en cours						Valeurs cibles pour la période de reconstitution des ressources				SOURCE/COMMENTAIRES
Devise locale (unité) :	**Franc CFA**	**2014**		**2015**		**2016**		**2,017**	**2,018**	**2019**	**2020**	
		prévues	*réelles*	*prévues*	*réelles*	*prévues*	*réelles*					
Total des dépenses publiques	**Total des dépenses publiques (courantes et capital, excluant le service de la dette)**	126,220,304,000	22,935,251,301	133,022,103,000	79,230,427,378	147,343,974,000	71,731,826,706	178,216,797,000	153,477,803,000			
	Total des dépenses publiques courantes (incluant les paiements du service de la dette)	145,610,420,000	21,996,252,055	134,942,544,000	77,705,189,778.00	162,883,461,000	69,262,086,334.00	180,232,384,000	161,503,313,000			L'absence de certaines données est liée à la situation de guerre.
	Total des dépenses publiques en capital	5,709,884,000	938,999,246	13,021,943,000	1,938,151,365.00	16,163,513,000	2,469,740,372.00	17,346,413,000	15,290,000,000			Pour 2014, les données qui existent sont particulièrement faibles car la loi de finances était votée au mois de juin et l'exécution budgétaire ne pouvait qu'en souffrir.
	Intérêts et service de la dette	25,100,000,000		14,942,384,000	412,913,765.00	31,703,000,000		19,362,000,000	23,315,510,000			Les dépenses réelles d'éducation se limitent aux seuls ministères de l'Education. Il n'a pas été possible, dans le délai imparti, de collecter les données pour les autres organismes de formation.
Dépenses publiques consacrées à l'éducation	**Dépenses publiques consacrées à l'éducation (courantes et capital)**	21,351,336,000	10,592,616,542	19,148,580,000	12,831,050,548	19,902,073,000	7,038,779,133	20,345,298,000	22,743,843,000			
	Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation	20,716,636,000	10,592,616,542	18,374,770,000	12,831,050,548	19,098,473,000	7,038,779,133	19,566,323,000	21,968,775,000			
	Dépenses publiques en capital consacrées à l'éducation	634,700,000		773,810,000		803,600,000		778,975,000	775,068,000			
Dépenses consacrées à l'éducation (%)	Dépenses publiques courantes et en capital consacrées à l'éducation (en % du total des dépenses publiques)	17%	46%	14%	16%	14%	10%	11%	15%			
	Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques courantes, excluant le service de la dette)	17%	48%	15%	17%	15%	10%	12%	16%			
	Dépenses publiques en capital consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques en capital)	11%	0%	6%	0%	5%	0%	4%	5%			

Veuillez décrire comment le périmètre des dépenses consacrées à l'éducation a été défini lors de la réalisation de ce modèle (c'est-à-dire ce qui est inclus et exclu dans les dépenses d'éducation). Veuillez porter un intérêt particulier aux questions suivantes :

1. a. Énumérez les ministères compétents qui sont les principaux responsables des services publics en matière d'éducation (p. ex. ministère de l'Éducation de base, Ministère de l'Enseignement supérieur, Ministère de la jeunesse et des sports, etc.)	*1.a / 1) Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation (MEPSTA), 2) Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES), 3) Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MRSIT), 4) Ministère de la Promotion de la Jeunesse et des Sports, 5) Ministère des la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, 6) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural,7) Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, 8) Ministère des Finances et du Budget, 9) Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, 10) Ministère de la Fonction Publique, 11) Ministère de du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale, 12) Ministère des Postes et Télécommunications, 13) Ministère de l'Elevage et de la santé Animale, 14) Ministère chargé du Secrétariat Général du Gouvernement, 15) Ministère de la Sécurité Publique, 16) Présidence de la République.*
b. Décrivez les dépenses non liées à l'éducation dans le budget des ministères énumérés à la rubrique 1a.	*b/ Il s'agit des dépenses de fonctionnement, des paiements de salaire et une partie des dépenses d'investissement*
c. Décrivez les dépenses d'éducation en dehors du budget des ministères compétents énumérés à la rubrique 1a. Veuillez également indiquer à partir de quels ministères ces dépenses sont extraites (p. ex. ministère de la Santé, ministère du Développement social).	*c / Tous les ministères cités à 1a à l'exception des trois mministères de tutelle (N° 1, N° 2 et N° 3)*
2. Les dépenses non salariales pour le personnel employé dans le secteur de l'éducation (p. ex. les pensions) sont-elles incluses dans les budgets des ministères concernés listés en 1a ? Si NON, veuillez indiquer quel ministère est responsable du paiement des dépenses non salariales et préciser si elles sont incluses dans la valeur des dépenses d'éducation indiquées ci-dessus.	*2/ Non, c'est le Ministère des Finances et du Budget qui dans ses attributions paye les dépenses non salariales dont les pensions.*
3. Toutes les dépenses sous-fédérales en matière d'éducation (p. ex. au niveau des États, des provinces et des collectivités locales) sont-elles incluses dans les chiffres des dépenses indiqués ci-dessus ? Si NON, veuillez indiquer si vous avez des estimations sur le volume de ces dépenses.	*3 / Non. Il y a des collectivités, sous préfectures, qui développent des services éducatifs (construction de salles de classes, recrutement d'enseignants...). Ces dépenses ne sont pas enregistrées dans le budget de l'Etat. Il n'est pas possible d'estimer le montant.*